

**Assemblée Générale Annuelle  
16 février 2022**

**Session virtuelle sur la plateforme Zoom**

---

Le 25 janvier 2022

Au conseil d'administration,  
Aux membres et représentants des membres associatifs,  
À la présidente de Natation artistique Canada,  
Aux partenaires,

Le 16 février 2022, à 20h00, se tiendra l'assemblée générale annuelle de Natation Artistique Québec. Cet événement se déroulera virtuellement via la [plateforme Zoom](#).

Vous trouverez ci-joints l'avis de convocation, l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que les autres documents pertinents à cette assemblée.

En vertu des règlements généraux, chaque membre associatif de NAQ a droit à un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de membres du club qu'il représente, comme suit:

- Club ayant de moins de VINGT-CINQ (25) membres : UNE (1) voix
- Club ayant entre VINGT-SIX (26) et SOIXANTE-QUINZE (75) membres : DEUX (2) voix
- Club ayant plus de SOIXANTE-SEIZE (76) membres : TROIS (3) voix
- Vous trouverez, ci-jointe, la liste des postes en élection.

Espérant que vous serez des nôtres,

Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.



---

Élène Thibault-A.  
Présidente

## **Assemblée Générale Annuelle 16 février 2022**

**Session virtuelle sur la plateforme Zoom**

---

### **Extrait des Règlements généraux de Natation Artistique Québec**

#### 10.03 Élection

Sauf disposition contraire de la Loi, de l'Acte constitutif ou des Règlements, les administrateurs de NAQ sont élus parmi les candidats approuvés par le Conseil d'administration, à la majorité simple des voix exprimées les membres associatifs lors de l'assemblée générale annuelle des membres de NAQ, en respectant la procédure suivante :

Au plus tard soixante (60) jours avant l'assemblée générale annuelle, un appel de mise en candidature est effectué;

Les candidats intéressés devront compléter le bulletin de mise en candidature,

Les mises en candidature se terminent au plus tard trente (30) jours avant la date de l'assemblée annuelle, et les noms des candidats doivent être transmis au comité de nomination au plus tard à cette date;

Une fois la liste des candidats approuvée par le Conseil d'administration, et au moins DIX (10) jours avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil soumet aux membres ladite liste. La liste accompagne l'avis de convocation à l'assemblée annuelle prévu à l'article 9.05 des présents règlements;

Aucune candidature ne peut être reçue directement lors de la tenue de l'assemblée;

Avant de procéder à l'élection, l'assemblée nomme ou élit un président et un secrétaire d'élection.

#### 10.04 Durée du mandat

Chaque administrateur demeure en fonction pour un terme de deux (2) ans se terminant à la fin de l'assemblée générale de l'année d'échéance de son mandat ou jusqu'à ce que son successeur soit élu, à moins que son mandat ne prenne fin avant terme.

Tout administrateur dont le mandat se termine est rééligible. Toutefois, un administrateur ne peut cumuler plus de quatre (4) mandats consécutifs. Tout

## **Assemblée Générale Annuelle 16 février 2022**

### **Session virtuelle sur la plateforme Zoom**

---

administrateur élu entre en fonction à la clôture de l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle il est élu.

Approximativement la moitié (1/2) des administrateurs sont élus chaque année à l'assemblée générale des membres, et ce, à compter de l'assemblée annuelle devant se tenir au cours de l'année 2019.

Le Conseil d'administration déterminera les postes d'administrateurs à combler au cours des années, 2020 [trois (3) postes] et 2021 [quatre (4) postes]., les trois (3) sièges pairs (2,4,6) aux années paires et les quatre (4) sièges impairs (1,3,5,7) aux années impaires.

Chaque administrateur ainsi élu demeure en fonction pour un terme de deux (2) ans.

#### **POSTES VENANT EN ÉLECTION**

Siège no 1: David Girouard (1<sup>er</sup> mandat, novembre 2021)  
Siège no 3: Éléna Thibault-Arsenault (3<sup>e</sup> mandat, novembre 2021)  
Siège no 5: Isabelle Pytura (1<sup>e</sup> mandat, novembre 2021)  
Siège no 7: Brigitte Roy (1<sup>er</sup> mandat, novembre 2021)

#### **LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS DEMEURANT EN POSTE POUR UNE AUTRE ANNÉE**

Siège no 2: Christine Murdock (2<sup>e</sup> mandat, octobre 2022)  
Siège no 4: Brigitte Martin (1<sup>er</sup> mandat, Octobre 2022)  
Siège no 6: Katryne Tessier (1<sup>er</sup> mandat, Octobre 2022)

**Assemblée Générale Annuelle  
16 février 2022**

**Session virtuelle sur la plateforme Zoom**

---

**AVIS DE CONVOCATION**

**VEUILLEZ PRENDRE AVIS** que l'assemblée de Natation artistique Québec se tiendra le 16 février 2022, via la [plateforme Zoom](#) à 20h00.

Signé à Tremblant, ce 25 janvier 2022



Éléna Thibault-A.  
Présidente

**Assemblée Générale Annuelle  
16 février 2022**

**Session virtuelle sur la plateforme Zoom**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président d'assemblée
3. Vérification des présences
4. Nomination du secrétaire de l'assemblée
5. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
8. Rapport des administrateurs
9. Rapport du trésorier et dépôt des états financiers
10. Nomination du vérificateur
11. Ratification des actes
12. Nomination du président d'élection
13. Nomination du secrétaire d'élection
14. Élection des administrateurs
15. Affaires nouvelles
16. Levée de l'assemblée

**Assemblée Générale Annuelle  
16 février 2022**

**Session virtuelle sur la plateforme Zoom**

---

**MANDAT D'AGIR**

Veillez s'il vous plait compléter le [formulaire suivant](#) afin de transmettre le nom de votre personne responsable et ce, avant le **14 février 2022, à midi**.

Afin de vous préparer adéquatement, veuillez noter que le formulaire demande les informations suivantes :

1. Le courriel de la personne qui complète le formulaire;
2. Le nom de votre organisation (liste des clubs affiliés pour la saison en cours);
3. Le nom de la personne mandatée par votre organisation comme représentant·e;
4. Une **pièce justificative** pour confirmer le mandat d'agir de cette personne :
  - a. La copie de la déclaration annuelle au Registraire des entreprises du Québec si cette personne est à la présidence de l'organisation; ou
  - b. Une copie de la résolution du conseil d'administration, témoignant du mandat octroyé à cette personne;
5. L'adresse courriel et le numéro de téléphone où joindre le mandataire en cas de besoin.